

Du plagiat sous toutes ses formes

Michèle Leduc

Dans Raison présente 2018/3 (N° 207), pages 25 à 36 Éditions Union rationaliste

ISSN 0033-9075 DOI 10.3917/rpre.207.0025

Article disponible en ligne à l'adresse

https://www.cairn.info/revue-raison-presente-2018-3-page-25.htm



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner... Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Union rationaliste.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Du plagiat sous toutes ses formes Michèle Leduc

La conception de plagiat n'existe pas : on a établi que toutes les œuvres sont l'œuvre d'un seul auteur, qui est intemporel et anonyme.

Jose-Luis Borgès, Fictions...

LE PLAGIAT ET LA CRÉATION

Le plagiat est un phénomène que l'on voit de nos jours émerger régulièrement dans les médias, suscitant selon les cas perplexité, amusement ou indignation. Il concerne tous les métiers de la création, les arts avant tout. Tel chanteur en accuse un autre d'avoir copié une de ses mélodies ou un élément de rythme, malgré les codes très stricts de la profession; tel artiste contemporain se plaint qu'un publicitaire ait plagié son style pour faire vendre des vêtements ; tel auteur de roman attaque un confrère pour lui avoir volé la structure de son livre, le nom de son personnage principal, ou encore le pays où se déroule l'intrigue. En fait, la littérature est le lieu d'une particulière fébrilité en relation avec le plagiat. Il faut parfois suivre à la loupe les méandres d'une pensée créatrice... La notion est assez mouvante, mais « dérangeante et lourde d'enjeux non seulement esthétiques mais aussi juridiques et économiques », comme l'analyse Hélène Maurel-Indart dans l'un de ses nombreux ouvrages consacrés au sujet¹. La définition du plagiat échappe à une formulation immuable. Elle dénonce des emprunts non déclarés, qu'ils soient simplement serviles ou au contraire créatifs, sans que l'auteur fasse référence à la source de son inspiration puisée chez un autre auteur. On attache le plus souvent au plagiat une intention de tromper le public, bien qu'il résulte parfois de la simple négligence, voire de la foutaise. Il s'apparente à la copie mais en diffère nettement car celle-ci peut avoir un objectif d'apprentissage ou tout simplement d'hommage à un maître. Le plagiat, reprenant ce qui est connu, se distingue aussi nettement du faux mais partage avec lui l'intention d'abuser.

¹ Hélène Maurel-Indart, *Du plagiat*, folio-essais, éditions Gallimard, 2011.

Le phénomène du plagiat a de tout temps existé mais varie fortement selon les époques et les cultures. Sa perception est reliée à celle de la propriété en général, qui varie d'une société à l'autre. Jusqu'aux temps récents, c'était une pratique courante en Chine chez les grands lettrés². Au Moyen Âge, en Occident, la reproduction des textes jouait un rôle de conservation, c'était un acte d'édification religieuse confié aux moines, qui n'avaient certainement pas le sens de la propriété. L'arrivée de l'imprimerie a profondément changé la donne au xvıº siècle, de même que celle d'internet au xxº. L'usage du web aujourd'hui facilite les comportements de plagiat (si tout est accessible, rien n'est réservé), tout en offrant, paradoxalement, des moyens inédits de détecter les emprunts de texte grâce aux détecteurs de similarité informatiques.

Les plagiats engendrent de vifs conflits entre auteurs. Ils s'apparentent à des viols de la propriété intellectuelle, pourtant protégée légalement par un code qui reconnaît, entre autres, un droit de propriété sur les œuvres intellectuelles. Les publications scientifiques ne font pas exception ; elles bénéficient du cadre légal de la propriété littéraire et artistique. Les plagiats identifiés peuvent déboucher sur des procès qui sont de vrais casse-tête pour les magistrats, car chaque cas est différent du précédent, subtil à appréhender dans le détail et il doit de toute façon être requalifié en contrefaçon pour être jugé selon la loi française.

Notons que les médias et les réseaux sociaux semblent particulièrement friands des révélations de plagiat (ils en font d'ailleurs eux-mêmes usage à l'occasion), ce qui, dans le contexte prégnant d'un certain relativisme à la mode, alimente malencontreusement le scepticisme du public à l'égard des intellectuels et des scientifiques en particulier, plagiaires et plagiés confondus.

LE PLAGIAT EXISTE AUSSI DANS LE MONDE DE LA SCIENCE³

On peut s'étonner de voir le phénomène du plagiat émerger dans le milieu académique. On pourrait en effet s'attendre à ce que la quête des connaissances par des esprits supposés éclairés soit par nature incompatible avec des comportements foncièrement contraires aux valeurs de rigueur et de responsabilité éthique caractérisant l'activité du chercheur. Pourtant, des affaires de plagiat à l'Univer-

² Voir l'article d'Alain Peyrobe dans ce dossier.

³ Les idées qui suivent s'inspirent d'un avis que le COMETS (Comité d'éthique du CNRS) a publié récemment, Avis 2017-434 du COMETS « Réflexion éthique sur le plagiat dans la recherche scientifique ».

sité sont de temps en temps rapportées par la presse internationale et surprennent le public. Un exemple retentissant est celui du baron Karl-Theodor zu Gutenberg : ce très populaire ministre allemand de la défense fut contraint de démissionner en 2011 quand l'université de Bayreuth lui retira son titre de docteur en droit, aussitôt que sa thèse fut reconnue être un tissu de plagiats. Récemment, d'autres exemples de plagiat impliquant des responsables ont également défrayé la chronique dans certaines universités françaises. Toutefois, celles-ci ont fait montre d'une bien moindre grande diligence qu'en Allemagne pour appliquer des sanctions, bien que leurs statuts le leur permettent tout autant. La culture allemande, fortement marquée de protestantisme, implique peut-être une sensibilité particulière à l'éthique, si l'on en croit Heinz Wisman⁴, car une religion qui privilégie le rapport direct de l'individu avec Dieu est portée à le culpabiliser.

En réalité, les structures du monde académique aujourd'hui sont de plus en plus concernées par le souci d'éviter le plagiat, qu'il s'agisse des thèses ou des diplômes comme l'HDR (Habilitation à Diriger les Recherches) pour les universités, des projets de recherche en réponse aux appels d'offre pour les agences de moyens. Les écoles doctorales progressent, en particulier pour les sciences humaines et sociales, dans le contrôle des thèses avant de donner les autorisations de soutenance ; les logiciels de détection trouvent toujours une proportion non négligeable de manuscrits où le taux de plagiat – quasiment jamais nul⁵ – est considéré comme inadmissible; le candidat est alors invité à revoir sa copie. Ce besoin d'honnêteté est relativement récent et s'amplifie depuis deux décennies. Il faut y voir le souci croissant de l'intégrité en science, parti des États-Unis avec l'ORI (Office for Research Integrity), et qui s'étend aujourd'hui dans la plupart des pays. Le plagiat est le comportement déviant le plus facile à détecter, c'est sans doute pour cela qu'il est le plus couramment poursuivi par les institutions. Notons qu'il existe à côté du plagiat de multiples cas de fraude scientifiques d'un autre ordre sur lesquels nous revenons plus loin.

En fait ce sont les éditeurs maintenant qui sont les plus désireux d'éviter les plagiats. S'il s'agit de livres, ils peuvent être contraints de suspendre les ventes pour leur substituer des exemplaires corrigés. Dans le cas des publications scientifiques, il peut y avoir matière à rétracter l'article. Or la rétractation est fortement redoutée par les revues car il y va de leur réputation et de leur survie économi-

⁴ Heinz Wismann, Penser entre les langues, Paris, Albin Michel, 2012.

⁵ On peut d'ailleurs s'interroger sur une infraction qui devient quasi chronique : n'est-elle pas amenée à disparaître en tant qu'infraction ?

que. Le site internet *Retraction Watch*, créé en 2010, enregistre une progression constante des articles rétractés. Certes, il s'agit parfois de retirer des articles comportant simplement des erreurs ; cependant les cas de fraude scientifique comme le plagiat entraînent aussi la rétractation. Les éditeurs essaient donc de l'éviter en utilisant de façon quasi systématique des logiciels auxquels ils soumettent les manuscrits qu'ils reçoivent. Certains d'entre eux, dans le domaine des sciences du vivant, ont même constitué une banque des données des manuscrits originaux soumis afin de détecter d'éventuels plagiats.

Les révélations de plagiat en science se multiplient aujourd'hui. On peut corréler ce fait à la simple augmentation du nombre des publications, d'autant qu'une inflation des articles de qualité douteuse résulte de la prolifération continue des revues dites prédatrices⁶ sur internet, dont les comités de lecture sont soit inexistants, soit faussement compétents. Le niveau de la mauvaise science (*junk science*) monte, ce qui n'est pas sans inquiéter les responsables de la recherche. Ces revues peu scrupuleuses sont susceptibles de laisser passer facilement des textes plagiés, voire de plagier ellesmêmes des textes disponibles sur d'autres supports. Signalons aussi le phénomène récent des conférences dites aussi prédatrices⁷, qui proposent de publier des actes de colloque sans contrôle rigoureux des contenus.

Faut-il pour autant conclure à l'augmentation de la pratique du plagiat dans la recherche ? Rien n'est moins sûr. On est très loin encore d'avoir des statistiques sur les cas avérés dans les différents pays. D'ailleurs, quel sens auraient-elles quand le « pas vu pas pris » est la loi du genre ? Si l'on parle plus de plagiat aujourd'hui qu'il y a deux décennies, on le doit pour beaucoup au développement des moyens de sa détection que favorisent les logiciels spécialisés dans la reconnaissance de la similitude. Ceux-ci sont multiples, de plus en plus perfectionnés, fouillant dans un nombre croissant de textes ; ils sont capables parfois de reconnaître du copié-collé même si l'ordre des mots est changé ou si certains termes sont substitués par des synonymes ; l'usage de la paraphrase les rend cependant relativement inopérants. Notons qu'il y a même des logiciels spécialisés dans la reconnaissance des plagiats à partir de textes dans d'autres

⁶ Voir par exemple https://coop-ist.cirad.fr/aide-a-la-publication/publier-et-diffuser/eviter-les-editeurs-predateurs/1-qu-est-ce-qu-une-revue-predatrice-ou-un-editeur-potentiellement-predateur.

⁷ Voir l'article de Daniel Bloch dans la *Conversation* du 19 juillet 2018 https://theconversation.com/enquete-les-conferences-predatrices-parodies-lucratives-de-rencontres-scientifiques-86957.

langues, ce qui affaiblit toute une filière de plagiats longtemps restée inaperçue.

LE PLAGIAT DES TEXTES

Quand on évoque le plagiat, on pense avant tout à la reprise, sans citation des sources, de textes publiés dans des livres ou revues scientifiques, ou encore de piratage sur des archives ouvertes ou sur des blogs personnels de chercheurs. Il peut aussi s'agir simplement de recopiage du web. Il existe aujourd'hui des conventions typographiques bien précises pour indiquer qu'un texte est un emprunt. Elles ne sont pas toujours bien employées. Les renvois aux sources sont plus ou moins clairs: on peut les trouver dans le texte, en fin de chapitre, en fin de livre, avec une référence à un article de revue où figure l'article plagié dont l'auteur n'est pas expressément cité, ou encore avec une telle abondance de citations très longues qu'on ne distingue plus le texte de l'auteur de ses emprunts savants... toutes les nuances de plagiat se rencontrent dans les travaux universitaires, et la susceptibilité des plagiés peut atteindre des abîmes de rancœur, y compris beaucoup d'années plus tard.

Notons qu'en littérature, certaines citations de textes classiques relèvent de l'évidence et sont supposées assez connues pour que les lecteurs cultivés les reconnaissent d'eux-mêmes. Si l'on écrit demain dès l'aube à l'heure ou blanchit la campagne, il n'est pas forcément nécessaire d'indiquer que l'on cite Victor Hugo. On est ici dans le plagiat d'érudition. On sait qu'aux siècles passés, c'était monnaie courante : Montaigne s'inspirait des Anciens, Pascal plagiait Montaigne, Molière adaptait l'Arioste, Dumas empruntait à Chateaubriand, etc. 8 C'est beaucoup en poésie que des formes de plagiat cultivé se font jour. Parmi les plus célèbres exemples, citons La Fontaine copiant Esope, Rimbaud s'inspirant de Sully Prud'homme, et surtout Baudelaire allant jusqu'à s'accuser publiquement d'avoir copié Edgar Poe, qu'il admirait infiniment et qu'il a remarquablement traduit. On sait aussi qu'à l'époque des Elisabéthains, les auteurs de théâtre puisaient dans un fond commun de personnages et de situations. Comme le rappelle subtilement Sophie Roux⁹, « certains ont poussé le paradoxe jusqu'affirmer que le piratage participe à la libération des savoirs et à la promotion du communisme intellectuel: si les ouvrages de Locke, Rousseau, Newton, Voltaire,

⁸ Ces exemples sont tirés de l'ouvrage d'Hélène Maurel-Indart, Du plagiat, op. cit.

⁹ Voir l'article de Sophie Roux, « Responsabilité, intégrité, éthique dans la recherche », dans le numéro 19 de la revue *Archicube*, décembre 2015.

Montesquieu n'avaient pas été piratés dans toute l'Europe, il n'y aurait pas eu de Lumières »¹⁰. Selon l'expression qu'affectionne Edgar Morin, la circulation du savoir a besoin des « maraudeurs du savoir »... mais c'est sans doute pousser un peu loin la provocation...

Pour en revenir au copié-collé aujourd'hui dans le monde académique, il concerne inégalement les disciplines universitaires, mais toutes y sont sujettes. La révélation du plagiat est souvent le fait des réseaux sociaux et des blogs. Un réseau scientifique très influent, créé il v a cinq ans par des chercheurs, est le site *PubPeer* qui met en ligne des commentaires sur des articles publiés. Notons que PubPeer accepte des dénonciations anonymes, ce qui a le mérite de mettre à l'abri pour quelque temps les lanceurs d'alerte. L'anonymat, à l'inverse, peut sembler contraire à l'éthique, de plus il peut entraîner toutes sortes de dénonciations purement malveillantes. Le nécessaire contrôle des informations sur les réseaux sociaux concerne aussi la presse et des média. L'Association des Journalistes Scientifiques et de la Presse d'Information (AFSPI) travaille très activement avec les sociétés savantes pour essaver de faire le tri dans les nouvelles que leur parviennent, endiguer le flux constant des fake news et repérer les plagiats.

Si l'objectif est d'éliminer progressivement la pratique du plagiat dans la science – objectif atteignable si l'on en croit Michelle Bergadaa¹¹ (ce dont on peut douter, il existe, même aujourd'hui, des logiciels qui vous apprennent comment plagier sans être pris...) – il faudra compter davantage sur la formation que sur la répression. C'est en fait du bon usage d'internet que toute la société devrait se préoccuper, et d'ailleurs pas seulement pour éviter les plagiats. L'éducation au numérique est à commencer dès le plus jeune âge, les parents sont concernés tout autant que l'école. La richesse des connaissances accessibles par internet est immense, encore faut-il apprendre aux enfants à faire la différence entre l'exploitation intelligente de Wikipedia et le plagiat.

Dans le système universitaire, la formation à l'écriture des mémoires en évitant le plagiat est à prévoir à tous les niveaux, dès la licence et le mastère. Au stade du doctorat, on pourrait penser qu'il est de la responsabilité du directeur de la thèse de contrôler l'absence de plagiat dans le manuscrit de son étudiant : cette affirmation de bon sens ne fait pourtant pas consensus dans le milieu. En

¹⁰ A .Johns, Piracy, *The Intellectual Property Wars from Gutenberg to Gates*, Chicago-Londres, Chicago University Press, 2009.

¹¹ Michelle Bergadaa, *Le Plagiat académique*. Comprendre pour agir, l'Harmattan, 2015.

mathématiques, on rencontre des thèses comportant des fragments plagiés sans citation de démonstrations peu connues, qui une fois disséminés dans l'ensemble du manuscrit nécessitent un *peer review* extrêmement chronophage pour être détectés¹². En informatique, les directeurs de thèse supervisent parfois tant de doctorants qu'ils estiment impossible de contrôler tout ce qui sort de leur équipe. Et que dire des disciplines comme le droit ou les lettres, où le nombre des thésards peut atteindre plusieurs dizaines sous la responsabilité d'un seul professeur? À cet égard, il est légitime de se demander si le plagiat n'est pas simplement devenu un détecteur parmi d'autres des défauts de l'enseignement supérieur.

L'APPROPRIATION DES RÉSULTATS ET DES IDÉES DES AUTRES : UNE AUTRE FORME DE PLAGIAT

Le vol de création intellectuelle existe dans le milieu universitaire sous d'autres formes, peut-être encore plus dommageables pour l'ambiance entre collègues que l'emprunt des textes : l'appropriation des résultats d'un autre chercheur dont le plagiaire a eu connaissance avant que son auteur ne les aient publiés, voire, plus en amont, le vol des idées d'un collègue avant que celui-ci ait eu le temps de les exploiter. De tels comportements ne répondent pas strictement à la définition du plagiat, mais ils s'y apparentent suffisamment : vol de production scientifique et plagiat se conjuguent. Les conflits qui en résultent sont souvent aigus et concernent en général la signature des articles, sujet sensible entre tous dans le monde de la recherche. En effet, il y va souvent de leur carrière pour les chercheurs privés des bénéfices de leurs travaux personnels, sans oublier que leur prestige en souffre, les égos étant plutôt développés dans ce milieu.

Rappelons que de tout temps, les savants se sont attribué des résultats obtenus par d'autres. L'exemple le plus célèbre, qui remonte à l'Antiquité, est celui est de Ptolémée qui, dans son modèle géocentriste du mouvement des astres, s'attribua des mesures prétendument effectuées par lui en Égypte, alors qu'elles avaient été faites par Hipparque à Rhodes 300 ans auparavant. Un plagiat pur et simple, mais qui a tout de même permis aux astronomes de prédire avec précision la position du Soleil et des planètes pendant près de 1400 ans! Au xvii^e siècle, Isaac Newton fut accusé par Robert Hooke de s'être attribué sa théorie des inverses carrés en mathématiques. Les plagiats de Louis Pasteur ont aussi fait l'objet d'études très documen-

¹² Remarquons que la mise en lumière de démonstrations peu connues est très positive, il faudrait seulement que le crédit en soit attribué à leurs vrais auteurs.

tées : le génial savant, inventeur du vaccin contre la rage, utilisait les travaux de nombreux biologistes dans toute la France et collectait leurs résultats que lui seul exploitait systématiquement et dont il tirait toute la gloire¹³. C'est d'ailleurs au XIX^e siècle que la notion de plagiat de résultats commença à se préciser en Europe.

Aujourd'hui, les occasions offertes au plagiat des résultats se sont multipliées. Nous sommes entrés dans l'ère de la science ouverte. On le doit évidemment à internet avec l'open access pour les publications, les dépôts de preprints sur des archives ouvertes, l'archivage des masses de données sur des plateformes répertoriées. En amont, les informations circulent presque sans délai. Le phénomène principal qui contribue au plagiat est la multiplication des expertises effectuées par les chercheurs sur les travaux des autres, sachant que celles-ci donnent un accès direct aux idées des collègues. Il peut s'agir d'évaluation en vue de recrutements ou de promotions, ou encore d'appréciation de projets de recherche répondant aux appels d'offre des agences de financement nationales ou internationales. Le peer review des articles, dont le nombre augmente constamment, est aussi une occasion de s'approprier des idées de recherche pour le rapporteur engagé dans le même domaine, voire, s'il est particulièrement indélicat, de bloquer la publication du collègue pour se donner le temps d'aboutir et de publier avant lui. On peut rattacher ce type de plagiat à des conflits d'intérêt ou simplement des liens d'intérêt non déclarés, ceux-ci n'étant d'ailleurs que le revers de l'expertise en général.

Il existe des formes un peu différentes de vol de propriété intellectuelle en recherche entraînant des conflits de signature, souvent inextricables : lorsque le co-auteur d'un travail est « oublié » lors de la rédaction de l'article. Il s'agit par exemple d'un chercheur étranger en séjour doctoral ou postdoctoral qui doit repartir à la fin de sa bourse de stage. S'il ne figure pas dans la liste des auteurs, bien qu'il ait contribué au succès de l'expérience ou de la théorie décrite dans l'article, il se trouve assez démuni une fois au loin pour faire valoir ses droits. Pour éviter ce type de problème, qui pénalise le plus souvent les jeunes chercheurs, les bons guides sur l'intégrité scientifique conseillent, avant d'entamer le travail de recherche, d'établir un accord sur les noms des personnes qui seront signataires de l'article, si ce n'est même sur l'ordre de ces noms – puisque même l'ordre a une signification essentielle dans certaines disciplines¹⁴.

¹³ Gilles Harpoutian *La Petite Histoire des grandes impostures scientifiques*, Éditions du Chêne, 2016.

¹⁴ Voir le guide du COMETS « Pratiquer une recherche intègre et responsable », http://www.cnrs.fr/comets/spip.php?article181e.

Remarquons que le simple vol des idées des autres peut être considéré comme une forme de plagiat, même si la volonté de tricher ou tromper fait défaut. Or, les idées ne sont pas protégées par le code de la propriété intellectuelle. Dans l'avis du COMETS (le Comité d'éthique du CNRS) remis en 2017 sur le plagiat, les rédacteurs estiment que « l'appropriation d'idées saisies au vol au cours de colloques, de débats, de séminaires, de réunions, de discussions ce couloir, ou même d'échanges de courriers numériques » peut constituer un comportement non éthiquement acceptable. Pourtant, il est essentiel pour la recherche de fonctionner par imprégnation d'idées, « la créativité se développant à base d'échanges et souvent de co-construction collective prolongeant ce qui est déjà connu » 15. Malheureusement, la pratique collective de la recherche est souvent mise en défaut par le désir d'excellence individuelle des chercheurs, fortement encouragée par les institutions et les modes de financement de la recherche.

LES AMBIGUÏTÉS DE L'AUTO-PLAGIAT

Une autre variante du plagiat sur laquelle il n'y a pas consensus est l'auto-plagiat, qui n'est pas nécessairement à considérer comme répréhensible mais devient une préoccupation grandissante dans le milieu de l'édition scientifique. On nomme auto-plagiat le fait qu'un auteur réutilise des contenus tirés de ses propres travaux pour des publications nouvelles, en les faisant passer à chaque fois comme des résultats inédits et sans informer précisément le lecteur de sa production antérieure. Le terme même d'auto-plagiat relève du paradoxe, car peut-on se voler soi-même ? Il peut dans certains cas y avoir une intention de tromper l'éditeur et le public en faisant passer pour du neuf ce qui est simplement recyclé. En réalité, les situations d'auto-plagiat sont très diverses et peuvent s'apprécier différemment selon les circonstances.

On appelle souvent *salami slicing* le découpage d'un même travail en articles successifs qui se recoupent partiellement. Ainsi, prenons par exemple un physicien aujourd'hui : au lieu d'écrire un seul grand article à l'issue d'une de ses expériences, comme c'était l'usage dans le passé, il peut être tenté de produire à la place une succession d'articles sur le même sujet, comportant, par exemple, l'idée de l'expérience, une lettre avec les premiers résultats, un article détaillant la méthodologie, puis un autre article complet regroupant l'ensemble avec les résultats, éventuellement ensuite un article de revue sur le domaine. Pourront suivre d'autres articles reprenant une

¹⁵ Avis 2017-434 du COMETS, op. cit.

partie des précédents mais ajoutant des résultats nouveaux obtenus plus tard sur le même sujet. Et pour chacun de ces articles partiels, il y a de fortes chances que l'introduction une fois bien rédigée soit reprise à l'identique.

On conçoit aisément que ce salami slicing puisse avoir surtout comme objectif d'allonger la liste des publications de l'auteur, souvent d'ailleurs en vue d'avantager les jeunes co-auteurs qui ont leur carrière à consolider. Il faut y voir le résultat de l'évaluation dans l'enseignement supérieur qui se fonde plus facilement sur des critères quantitatifs que qualitatifs, un travers en passe de devenir une véritable perversion de la science contemporaine. Le désavantage de la multiplication des articles est aussi d'épuiser les rapporteurs trop souvent sollicités et d'alourdir le budget des éditeurs de revues scientifiques. Ces derniers, d'ailleurs, essaient aujourd'hui d'éviter au maximum l'auto-plagiat et vont, pour certains, jusqu'à demander aux auteurs de fournir leurs derniers articles en même temps que leur manuscrit. Pourtant, dans certains cas, la publication successive d'articles jalonnant un même travail de recherche peut avoir des avantages, dont celui pour l'auteur de prendre date dans un domaine où la compétition internationale est très vive. La rédaction d'articles courts tels que des lettres peut aussi avoir une vertu pédagogique dans l'apprentissage de l'écriture scientifique des jeunes générations de chercheurs.

En sciences humaines et sociales, on ne considère en général pas l'auto-plagiat comme une mauvaise pratique. Par exemple en anthropologie ou en histoire, les auteurs creusent un même sujet sous différents aspects, il est donc normal qu'ils resituent leurs résultats nouveaux dans le contexte de leurs publications antérieures en les reprenant partiellement. Et même la publication simultanée d'un même travail dans plusieurs revues, voire dans plusieurs langues, peut être considéré comme admissible si le public visé est complètement différent et la forme modifiée pour s'adapter à chaque public. D'ailleurs, « il peut être utile et nécessaire de se répéter partiellement quand on veut transmettre une même connaissance à des publics différents » 16.

Ceci porte à réfléchir sur la notion d'auto-plagiat quand un chercheur se préoccupe de diffuser largement le résultat de ses travaux. S'il s'agit de publications destinées au grand public, il est logique que le contenu de ses articles primaires soit repris, et que ses conférences ou ses textes de vulgarisation se fondent sur le même

¹⁶ Anne Fagot-Largeaud, « Éthique, intégrité, responsabilité », dans le numéro spécial n° 19 de la revue *Archicube*, 2015.

matériau, à condition bien sûr que les sources soient correctement citées et que la revue de grande diffusion ne soit pas abusée. De même, dans l'exposition d'une idée générale pour un ouvrage de vulgarisation, il peut être judicieux de reprendre des formes bien rodées.

En résumé, l'auto-plagiat est à considérer au cas par cas. Il doit être contrôlé mais ne doit pas tourner à l'obsession. Le soupçon d'auto-plagiat doit être raisonné et ne pas nuire à la circulation des idées dans la communauté scientifique, ni à la diffusion des avancées de la science en direction du public.

L'ÉTHOS DE LA SCIENCE, CHAHUTÉ, INDESTRUCTIBLE ?

Le plagiat est un phénomène passionnant, certes répréhensible mais complexe, à la frontière des processus créatifs. Il fait aujourd'hui l'objet d'une attention particulière dans le monde universitaire où il est considéré comme une fraude, au même titre que la falsification des résultats et des données. Pourtant, il y a plus qu'une nuance entre les deux types de fraude. S'attribuer le travail d'un autre est une source de conflits à l'intérieur de la communauté des chercheurs, très dommageable pour les plagiés, et même pour la recherche qui exige un climat de confiance. Plus grave me semblet-il est de fausser les bases de la science en produisant des résultats inventés ou trafiqués, ou simplement peu fiables et non reproductibles car obtenus par incompétence relative aux données statistiques, ou simplement sous la pression sans vérification suffisante, ce qui semble de plus en plus courant. La mauvaise science (junk science) qui en résulte relève d'une démarche autodestructrice, potentiellement dangereuse pour la société dans les domaines de la santé ou de l'économie. Surtout, elle ruine à terme la possibilité de construire un édifice solide pour la science. Pourtant, c'est surtout au plagiat qu'on fait la chasse : une raison est sans doute qu'il est plus facile à repérer que la mauvaise science. On peut estimer aussi que c'est parce qu'il remet moins en cause l'ensemble du système qui produit la recherche aujourd'hui.

On ne peut ignorer que la responsabilité morale du chercheur est aussi mise en cause. Le plagiaire comme le faussaire trichent en s'affranchissant des normes constitutives de l'éthique de leur profession. Les quatre règles qui fondent l'éthos de la science ont été formulées par le sociologue Robert Merton dans un texte célèbre qui reste toujours une référence¹⁷: l'universalisme, le « communalisme »

¹⁷ Robert Merton, A Note on Science and Democracy, 1942, republié ensuite dans The Sociology of Science. Theoretical and Empirical Investigation,

(communism en anglais), le désintéressement, le scepticisme organisé. Pourquoi ces règles sont-elles à l'occasion transgressées par des chercheurs qui pourtant, dans leur grande majorité, ont choisi leur métier par vocation en adhérant aux idéaux de la conquête de la vérité ? La question de fond est justement de savoir si les règles de Merton s'appliquent encore dans la recherche aujourd'hui. Il faut évoquer les pressions qui s'exercent sur les chercheurs : la difficulté des carrières, le besoin de publier beaucoup, la compétition entre équipes, le manque de moyens, le recours incessant aux financements sur projets, les biais de l'expertise, etc. L'injonction omniprésente d'innover détourne des motivations initiales de la recherche fondamentale¹⁸. C'est bien la culture de l'évaluation et de l'obsession de l'innovation qui créent le principal problème, comme l'indique Claudine Haroche¹⁹: « Penser, c'est ne pas être obligé de produire de facon continue. Le travail de la pensée suppose une alternance dans le rythme... nous sommes confrontés à une politique et une culture de l'évaluation... à une ignorance profonde de la pensée et de la connaissance, et de l'idée même de trouver du sens à la connaissance... l'idée d'effacer l'auteur en résulte inévitablement ».

Pour conclure sur le plagiat, rappelons d'abord que les tricheries sur la paternité des textes et des découvertes font partie de l'histoire des sciences. Elles n'ont au final empêché ni les découvertes importantes, ni la diffusion de la vérité de la science. Pourtant aujourd'hui les transformations de la recherche poussent de plus en plus à des pratiques non conformes à l'intégrité, dont le plagiat est la plus visible mais loin d'être la seule. On ne peut donc qu'affirmer sans ambiguïté l'importance de combattre le plagiat en même temps que la mauvaise science. Il y va de la confiance du public dans ses experts et, au-delà, de l'avenir de la démocratie, qui ne pourra se passer du progrès des connaissances pour venir à bout des défis qui l'attendent.

Chicago, University of Chicago Press, 1973.

¹⁸ Voir par exemple l'article d'Yves Bréchet, « L'innovation : une injonction ? » dans le numéro 206 de *Raison Présente*.

¹⁹ Claudine Haroche, chapitre « Ignorer la recherche, effacer l'auteur » in G. Guglielmi & G.Koubi, *Le Plagiat de la recherche scientifique*, Paris, LGD, 2012.